



SNUipp - FSU

Unitaires IO

Numéro 101

mai 2014

Dispensé de timbrage TROYES PPDC

CPPAP
1214 S 07094

ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & éditeur
SNUipp de l'Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

Directeur de publication
Jean-Denis Brunette

Prix au n° : 0.70 euros

déposé le 6 mai 2014

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

C'est le printemps Monsieur le Ministre et toujours pas de dégel ?

La France, avec le Japon est le seul pays à enregistrer une baisse du salaire moyen des enseignants du primaire depuis 2000.

Le salaire des enseignants français du primaire ayant 15 ans d'ancienneté a diminué de 8% entre 2000 et 2010.

Durant cette même période, le salaire moyen dans les pays de l'OCDE a augmenté de 22% !

Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois !

Depuis 1998, le coût de la vie augmente deux fois plus vite que le point d'indice, qui sert de base au calcul du salaire des fonctionnaires, cela se traduit par 14% de perte de pouvoir d'achat. Alors que les prix continuent d'augmenter, le point d'indice est gelé pour la 4e année consécutive.

Le pouvoir d'achat n'est donc plus assuré de manière collective mais uniquement par le mécanisme des avancements .

Pour le dégel de nos salaires et le maintien de notre pouvoir d'achat, mobilisons nous massivement

Le jeudi 15 mai 2014

Fabrice LAMQUIN



sommaire

Edito	p1
Pour affichage dans la salle des maîtres	p2-3
Se déclarer gréviste	p4



15 mai : action unitaire pour nos salaires et pour l'emploi !

Après les annonces du premier ministre qui confirme le gel du point d'indice des fonctionnaires et annonce celui des pensions de retraite et des prestations sociales, il est grand temps d'agir. Avec la quasi totalité des fédérations de fonctionnaires, la FSU appelle tous les agents à se mobiliser le 15 mai prochain. Nous n'accepterons pas 7 années blanches pour nos salaires ! C'est une décision injuste d'autant que les pertes de pouvoir d'achat sont déjà lourdes dans un contexte où les inégalités salariales sont grandes, notamment entre les femmes et les hommes, où 20% des agents sont payés au niveau du SMIC, où il y a près d'1 million de non titulaires, beaucoup de précarité et que toutes les qualifications sont loin d'être reconnues. Le gel du point d'indice pénalise d'abord les jeunes et les personnels les moins rémunérés. C'est économiquement inefficace !

Qui peut croire que le seul effort des fonctionnaires, comme de l'ensemble des salariés, et maintenant des retraités, va combler un déficit alors que cela fait des années qu'ils payent déjà pour enrayer une crise dont les causes sont liées d'abord à la financiarisation de l'économie. Quant à l'emploi public, si la FSU acte positivement le maintien des engagements présidentiels en matière d'emploi pour les secteurs prioritaires, elle considère que le faire par redéploiement fragilise d'autres secteurs.

C'est pourquoi elle rappelle l'urgence à créer les emplois de qualité partout où cela est nécessaire. Les investissements pour moderniser les services publics et la fonction publique, pour la rendre plus attractive, sont nécessaires. Il est indispensable de développer des services publics de qualité et de proximité pour lutter contre les inégalités et les fractures sociales dans et entre les territoires.

Le 15 mai prochain, il revient à tous les agents de la fonction publique de se mobiliser pour exiger la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations et la création des emplois de qualité nécessaires.



Le 15 mai 2014, à l'appel des organisations CFDT, CFTC, CGT, FA-FPT, FSU, Solidaires, UNSA :

L'austérité, c'est :

- Une perte de pouvoir d'achat depuis 2000 équivalente à 2 mois de salaire par an, due à la faible revalorisation du point et au gel depuis 2010, à l'augmentation de la retenue pour pension.
- 7 ans de gel du point d'indice, si les orientations annoncées par Valls se confirmaient.
- Des règles d'avancement certes respectées mais dans une grille qui se dévalorise, comme si l'on remontait un escalator qui descend. Dans de nombreuses situations, la progression indiciaire est trop faible pour même compenser les pertes.

L'austérité, c'est :

- Des suppressions d'emplois qui continuent dans les secteurs jugés « non prioritaires ».
- Près d'un million de non titulaires.
- La précarité vécue par beaucoup.
- Des conditions de travail dégradées, d'autant plus que les méthodes managériales menacent la cohésion des collectifs de travail.

Le 15 mai, pour des rémunérations revalorisées :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice.
- La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des compétences et qualifications.
- L'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire.

Le 15 mai, pour des emplois publics de qualité correspondant aux besoins, dans tous les secteurs sociaux

- Pour l'éducation, mais aussi pour la santé, la culture, le logement, les transports, l'énergie...
- Le développement des garanties pour les contractuels.
- Des perspectives de carrière et de mobilité pour tous les agents.
- La possibilité d'exercer des missions de service public dans des conditions décentes.

L'austérité, c'est injuste, inacceptable.....et inefficace !

Les salaires ne sont pas responsables de la crise. Les salaires sont pour l'essentiel dépensés et font vivre une partie importante de la population ; les salaires et les pensions favorisent la consommation et la relance. Des salaires augmentés, c'est aussi plus de cotisations et plus de ressources fiscales.

Pour relancer l'emploi dans le secteur privé c'est aux causes de la crise qu'il faut s'attaquer, pas à l'emploi public, pas aux salaires des agents de la Fonction publique.

Tous dans l'action le jeudi 15 mai 2014



SE DÉCLARER GRÉVISTE

C'est toujours 48 heures avant !

La loi 20 août 2008 sur le Service Minimum d'Accueil impose de se déclarer gréviste 48 heures avant le jour de la grève (ce délai devant comprendre au moins un jour ouvré).

Pour la grève du **15 mai 2014**, votre déclaration d'intention préalable devra donc parvenir à l'administration **le lundi 12 mai 2014 avant minuit**.



... par courrier

Mme / M.
Instituteur / Professeur des écoles
Ecole

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
s/c de M. l'Inspecteur Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de

Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du à partir de
heures minutes

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

A, le

Signature

Votre déclaration doit être adressée au DASEN, sous couvert de votre IEN. Un modèle de lettre vierge est disponible sur notre blog à l'adresse:
<http://10.snuipp.fr/spip.php?article180>

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

... par e-mail

L'administration a mis à votre disposition un fichier pdf modifiable qui est à envoyer à l'adresse électronique de votre IEN à partir de votre adresse ac-reims. Le formulaire type (déclaration individuelle d'intention de participation à un mouvement de grève) est téléchargeable sur <http://www.ac-reims.fr/ia10/documents/annexes/declaration-intentionV1.pdf> Il est également disponible sur notre blog à l'adresse:

<http://10.snuipp.fr/spip.php?article180>

